



la ligue de l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

# PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 28 avril 2023  
A 18h à Perrigny



UNE AG PAS TRES ORDINAIRE ...  
PRECEDEE D'UNE AG EXTRAORDINAIRE!

LE VENDREDI 28 AVRIL, 18 H  
Salle des fêtes de Perrigny  
44 place de l'église



**18h: AG Extraordinaire**  
(modifications statuts et RI)

- 18h30: AG ordinaire**
- Rapports financier et moral à deux voix
  - Des îlots de découverte de nos missions
  - Un temps d'échanges avec une invitée surprise...

puis... 🍷

FÉDÉRATION JURA  
la ligue de l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire



FÉDÉRATION JURA  
la ligue de l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire

---

## PRESENTS

---

### **Associations affiliées présentes ou représentées (46 associations / 103 mandats)**

#### Associations culturelles (12 associations/16 mandats)

- La Tarentelle
- Oreille en fête
- Foyer rural d'Authume
- Comité d'animation loisirs de Lent
- Compagnie Passe-Montagne
- L'atelier de l'exil
- Foyer rural de Macornay
- Le théâtre Spirale
- Adapemont
- Foyer rural de Vescles
- Pocket théâtre
- L'Ame Uzik (Quat'6)

#### Associations UFOLEP (22 associations /45 mandats)

- Foyer rural Arinthod
- Generym+
- Société d'animation Cinquetral
- Comité départemental d'aviron du Jura
- AS Cheminots dolois
- Jura dolois cyclisme
- Foyer rural d'Equevillon
- Foyer rural de l'Etoile
- ALL Sportives
- Mission locale Sud Jura
- ALL section Volley
- Caribous de Crosse
- Comité départemental Ufolep
- Association jurassienne de Tai-chi
- Club cyclo sportif de Messia
- CCSVA
- Foyer rural de Mouchard
- Vel'Haut Jura Saint-Claude
- Intercrosse du Plateau
- Foyer rural A. Baron
- Foyer rural de Vercia

#### Associations USEP (12 associations / 43 mandats)

- Usep Bellefontaine
- APE 1<sup>er</sup> plateau
- Association sportive de l'école G. Sand
- Farandole L'Etoile
- Usep les P'tits loups de PEV
- Association scolaire François Rollet Lons
- Association Jean-Jacques Rousseau Lons
- ASC élémentaire Prévert Lons
- Association coop école R. Millet Moirans
- Ec'Olivet Salins
- Asso Usep Morbier
- Asso Usep Perrigny

### Administrateurs présents (6 mandats)

- Raymond Bruneau, Président UFOLEP 39 (sans droit de vote)
- Raoul Demans, foyer rural de Macornay
- Christine Germain, Foyer Rural de Macornay
- Jérôme Lamonica, Théâtre Spirale
- Sylvianne Léger, compagnie Passe-Montagne
- Jean-Noël Matray, Pocket théâtre
- Brigitte Velard-Gentet, Présidente USEP 39 (sans droit de vote)
- Jean Viret

### Sont présents ou représentés

- 46 associations pour 103 mandats
- 8 administrateurs dont 2 sans droit de vote, soit 6 mandats

Votes exprimés : 109

Dans le contexte du renouvellement de l'agrément Jeunesse et éducation populaire (JEP), une mise en conformité des statuts de la fédération avec la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 visant à encourager la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, est nécessaire. Toute mention d'âge minimal pour adhérer et administrer l'association est ainsi retirée des statuts. D'autres modifications ont été apportées pour :

- Réaffirmer l'identité de la Ligue de l'enseignement du Jura (par rapport à son ancien nom de fédération des œuvres laïques du Jura)
- Ajout dans les missions (article 5), l'engagement de la Ligue pour une planète viable et durable en accompagnant l'indispensable transition écologique : il est proposé d'ajouter le terme « climatique » à la transition écologique
- Ajout d'un point sur les moyens humains de la fédération dans l'article 6.
- Accord d'une voix délibérative aux comités sportifs Usep et Ufolep

Le règlement intérieur est également mis à jour pour supprimer les limites d'âges pour le calcul des mandats et les catégories d'affiliation ont été mise en conformité avec la simplification mise en œuvre en 2022.

Après présentation de ces éléments, les documents ayant été envoyés en amont, il est procédé au vote.

### Validation des modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur

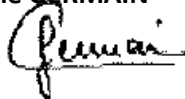
Votants : 109  
Exprimés : 109  
Abstention : 0  
Pour : 109  
Contre : 0

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale extraordinaire doit réunir au moins la moitié des membres en exercice (soit 66) représentant au moins la moitié des voix (soit 150).

Le quorum n'étant pas atteint, la modification des statuts et du règlement intérieur ne sont pas validés.

Fait à Lons-le-Saunier, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

La Trésorière  
Christine GERMAIN



La Présidente  
Sylvianne LEGER

